

« Un livre blanc des entreprises adaptées alerte sur l'avenir incertain des travailleurs handicapés », Hospimedia, 15 juin 2018

Les entreprises adaptées poursuivent leurs alertes sur les conséquences des baisses de subventions jugées désastreuses pour leur survie, et particulièrement dans les Hauts-de-France. Un livre blanc est paru pour rappeler la fonction essentielle de ces entreprises dans l'inclusion des travailleurs handicapés et proposer une amélioration des aides.

Les réformes visant les entreprises adaptées risquent d'avoir des impacts très néfastes pour l'intégration des travailleurs handicapés vers le milieu ordinaire, estiment deux associations* et une entreprise adaptée des Hauts-de-France qui se sont associées pour rédiger un livre blanc (à télécharger ci-dessous) afin d'alerter les pouvoirs publics. Dans ce document intitulé Les entreprises adaptées : vers une exclusion des plus fragiles, publié le 12 juin, "la baisse drastique des moyens alloués" est dénoncée en premier lieu. Les trois structures estiment que ces "réformes à contresens ne permettront pas aux travailleurs en situation de handicap d'aller vers le milieu dit ordinaire mais, au contraire, les exclura du monde du travail".

Un cri d'alerte contre la faillite

L'arrêté du 5 avril rendant effective la baisse de subventions aux entreprises adaptées prévue dans la loi de finances 2018 est largement contesté, les trois entités demandent sa modification via la prochaine loi de finances pour éviter les faillites. Elles alertent notamment sur 700 emplois menacés dans le Pas-de-Calais. La baisse de subventions de près de 18% rend nettement plus difficile pour ces entreprises "d'assumer les surcoûts liés à l'adaptation au poste des travailleurs handicapés", l'aide au poste étant indispensable pour compenser "la moindre productivité des salariés handicapés".

Des propositions très centrées sur l'aide au poste

Afin d'éviter l'exclusion des travailleurs handicapés, le livre blanc apporte six pistes d'évolution du modèle des entreprises adaptées. Le renforcement de la capacité d'accueil des travailleurs handicapés les plus éloignés de l'emploi est visé en premier lieu, "notamment ceux en situation de handicap intellectuel ou licenciés d'une entreprise classique pour inaptitude". La lourdeur du handicap, évaluée par l'entreprise adaptée ou la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pourrait être intégrée dans les critères d'attribution de l'aide au poste, afin qu'elle soit plus juste et adaptée aux besoins. "Cette aide doit rester financée par l'État et non par un autre organisme de type Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) dont les financements risquent de ne pas être assurés dans le temps", est-il précisé dans l'ouvrage.

Véritable moteur économique pour les territoires, l'entreprise adaptée est "un véritable outil de dynamisme d'embauche qu'il faut valoriser et soutenir". Il est dès lors conseillé dans ce livre blanc de prendre en compte les enjeux liés au territoire dans le calcul de l'aide au poste : "On ne peut en effet pas comparer une entreprise adaptée située en région parisienne avec une autre dans le Nord-Pas-de-Calais". Si l'accès au milieu ordinaire, et donc la sortie des entreprises adaptées, doit être facilité, de nombreux travailleurs souhaitent intégrer ces entreprises. Et il faut prendre en compte les nombreux changements d'aménagements relatifs au turn-over important. Enfin, les parcours professionnels doivent être évalués de plus près pour assurer une personnalisation adaptée et la formation en alternance davantage développée pour garantir la mobilité externe des salariés qui le souhaitent.

* Le GEAC62, association qui fédère l'ensemble des établissements du secteur du travail protégé et adapté dans le Pas-de-Calais, l'Association des directeurs de structures de travail protégé et adapté (ADSTPA) de la Somme et l'entreprise adaptée les ateliers d'Ascalon dans l'Aisne.